

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

7° Rallye Régional VHC des Monts de Vaucluse les 13 & 14 Mai 2022

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 28 mars 2022

Ouverture des engagements : Lundi 28 mars 2022

Clôture des engagements : Lundi 2 mai 2022

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 07 mai 2022 & vendredi 13 mai 2022

A la salle Hangar Lamy à Mormoiron

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 07 mai 2022 et Vendredi 13 mai 2022 de 8h00 à 18h00

Vérifications des documents : Vendredi 13 mai 2022 de 16h00 à 20h00

Salle des Associations La Ruche à Mormoiron

Vérifications des voitures le : Vendredi 13 mai 2022 de 16h15 à 20h30 au Stade de Mormoiron

Heure de mise en place du parc de départ le : Vendredi 13 mai 2022 à 16h30 au Stade de Mormoiron

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 13 mai 2022 à 19h00 au PC du rallye

Salle des Associations La Ruche à Mormoiron

Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 13 mai 2022 à 22h30 au PC du rallye et
parc de départ Plan d'eau des Salettes

Publication des heures et ordres de départ le : Vendredi 13 mai 2022 à 22h30 au PC du et parc de
départ plan d'eau des Salettes.

Départ de : Samedi 14 mai 2022 à 09h00 du stade de Mormoiron

Arrivée à : Samedi 14 mai 2022 à partir de 17H33 Plan d'eau des Salettes Mormoiron

Publication des résultats le : Au PC du rallye 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier
concurrent et aux parcs fermé et parc assistance.

Vérification finale le Samedi 14 mai 2022 dès l'arrivée du rallye Garage Silvestre Auto-Sport à
Mormoiron

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Remise des prix le Samedi 14 mai 2022 à 20h00 au Plan d'Eau des Salettes à MORMOIRON

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club VAUCLUSIEN organise les 13 & 14 mai 2022

le 7ème Rallye Régional VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur le 29/03/2022 sous le numéro 31 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 248 en date du 29/03/2022.

Comité d'Organisation

Co Président : Georges POUQUINE, Président de l'ASAC Vauclusien

Paul RUBINO, Président du Team Sarriannais

Membres : Guylaine Rousset – Bruno Chastel —Brigitte Boyer Jacky Leroy —Vincent Groulier-
Nathalie Rocci Patrick et Sandrine Suchon - Jean Pierre et Jani Vieux- Bernard Point- Brahic
Laurent-Pujades Sébastien-Bazzo Cécilia- Letitia Sanchez-Lambert Pascal.

Secrétariat du Rallye, Adresse : 141 Route du Moulin 84260 Sarrians.

Téléphone : Téléphone : 06 10 54 21 (H.R).

EEmail: teamsarriannais@sfr.fr

Permanence du Rallye : Chez Mr PUJADES Sébastien 141 Route du Moulin 84260 SARRIANS

date, horaire,tel : du 28 mars 2022 au 13 mai 2022 tel 06 10 54 21 17 (H.R).

Organisateur technique

Nom : TEAM SARRIANNAIS .Paul RUBINO licence N°: 118002

Adresse : TEAM SARRIANNAIS Chez Mr PUJADES Sébastien 141 Route du Moulin 84260 SARRIANS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président Franck DEL SANTO licence n° : 3166

Directeur de Course : Serge FREVILLE Licence n° : 27121

Commissaire Technique responsable VHC : Philippe BLANC licence n°: 38131.....

Chargés des relations avec les concurrents : Françoise FREVILLE licence n° : 111134

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7° Rallye Régional VHC des Monts de Vaucluse compte pour : la coupe de France VHC le Challenge

Rallye de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur VHC

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} rallye régional des Monts de Vaucluse doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : Lundi 2 mai 2022 23h59

Adresse : PUJADES SEBASTIEN TEAM SARRIANNAIS 141 ROUTE DU MOULIN – 84260 SARRIANS

Tel : 06 10 54 21 17 (HR)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €
- avec la publicité facultative des organisateurs: 300 € pour les équipages 100% licenciés à l'ASAC VAUCLUSIEN

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement et seulement au parc prévu à cet effet figurant sur le road book et réservé aux véhicules identifiés.

Toute assistance en dehors de ce parc est interdite

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7ème Rallye des Monts de Vaucluse VHC représente un parcours de 130,800 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 St Jean 8,000 km x (3)

ES 2-4-6 Les Gaps 5,200 km x (3)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes **et Trophées**.

Tous les équipages ayant rejoint l'arrivée seront récompensés, aucune dotation en numéraire ne sera attribuée

Attribuée.

La remise des prix se déroulera le Samedi 14 mai 2022 à 20h00 au plan d'eau des Salettes à Mormoiron.